



Ref. Délibération du 9 février 2026
Visé en SP le 10 février 2026
Date d'effet : 1^{er} février 2026

LOCATION DES SALLES**Forfait nettoyage****SALLE DU THEVEN**

A la journée	200,00 €	75,00 €
A la journée + nuit	300,00 €	75,00 €
A la ½ journée	100,00 €	75,00 €
Du lundi au vendredi	500,00 €	75,00 €
Caution	500,00 €	

SALLE POLYVALENTE COMMUNALE (centre bourg)

A la journée	150,00 €	75,00 €
A la ½ journée	80,00 €	75,00 €
Caution	500,00 €	

Charges en sus (eau + électricité)

Réduction de 50 € sur présentation d'une facture d'un restaurateur de l'île pour l'évènement

MOUILLAGES**MOUILLAGES VISITEURS**

La nuit, les 3 premières nuits	15,00 €
La nuit, les 3 nuits suivantes	10,00 €
La semaine	80,00 €
Le mois (sur les mouillages identifiés, inscription en mairie)	200,00 €

MOUILLAGES (REDEVANCE COMMUNALE ANNUELLE)

Tarif unique	10,00 € HT / mètre linéaire
Charges par corps mort	18,00 €
Chariot plaisanciers	15,00 € par mouvement

AIRE DE CAMPING

Emplacement (1 tente + 2 pers)	8,00 €
Personne supplémentaire	2,00 €

LAVERIE

Petite machine	6,00 €
Grande machine	8,00 €
Sèche linge	2,00 €
Lessive (1 dose)	1,00 €

PHOTOCOPIES

30 cts d'€ / copie

URBANISME

Frais de dossier URBANISME / Forfait	15,00 € TTC
--------------------------------------	-------------

CARBURANTS (tarifs modifiables selon le cours)

Gasoil	1,90 €/L
Essence (uniquement aux résidents principaux)	2,85 €/L

LOYERS**MAIRIE**

1 ^{er} étage mairie	250,00 € / mois
Logt 1 ^{er} étage salle des mariages	250,00 € / mois

TRICARD**Logements infirmiers**

1 ^{ère} infirmier(e) T2	313,69 € / mois
2 ^{ème} infirmier(e) T3	724,73 € / mois

Logements Tricard

T2	250,00 € / mois
T4	616,13 € / mois

POLE ARTISANAL

Studio 1	150,00 € / mois
Studio 2	150,00 € / mois

Loyers entreprises

Cellules artisans (pôle artisanal)	8,50 € HT / m ² / mois
Occupation du domaine communal	2,21 € / m ² / mois

COLUMBARIUM

Concession pour 15 ans	350,00 €
Concession pour 30 ans	600,00 €
Concession pour 50 ans	1 200,00 €
Plaque au jardin du souvenir	50,00 €

Fait et délibéré en Mairie le 9 février 2026

M. Didier DELHALLE,
Maire

